

Règlement intérieur 2023 2024

Club d'escalade de Montmédy

Le Bastion de la grimpe



Préambule :

Le club le bastion de la grimpe, affilié à la FFME, gère et utilise la Structure Artificielle d'Escalade du gymnase du collège Jean d'Allamont. L'accès à la salle fait l'objet d'une convention entre la Codecom et le Conseil Départemental de la Meuse qui est le propriétaire du gymnase et de la SAE.

La SAE a été construite en 2012. Elle est utilisée par le collège (UNSS, EPS), la section sportive escalade et le club d'escalade. Le collège finance et assure le contrôle de la structure, contrôle fait par la société Escapade (voir plaque sur le mur corde 19).

Le présent règlement intérieur fixe un certain nombre de règles indispensables à la bonne utilisation de la SAE et au bon fonctionnement du club. Chaque adhérent s'engage à les respecter.

Article 1 – L'accès :

L'accès et l'utilisation de la structure d'escalade se fait uniquement durant les créneaux du club (Cf annexe). Ils sont validés chaque année par le bureau. Il est important de respecter les horaires de début et de fin pour permettre un fonctionnement fluide des séances.

Le nombre de personnes dans la salle à chaque séance est limité à 45.

Seuls les adhérents à jour dans leurs cotisations peuvent grimper sur le mur.

Le dossier d'inscription se compose de :

- La fiche d'inscription du club signée et dûment complétée par l'adhérent, ou par le représentant légal si l'adhérent est mineur.
- Le règlement de la cotisation (adhésion+ assurance +licence FFME).
- Le certificat médical ou le questionnaire santé.

L'inscription n'est validée que lorsque que le dossier est complet.

Le club étant une structure associative qui fonctionne uniquement avec des bénévoles, nous avons donc décider de réserver l'accès uniquement à nos licenciés.

Article 2 – Attitude dans le gymnase, vestiaires, toilettes :

Les adhérents s'engagent à respecter les instructions, les règles de sécurité et les conseils des responsables de la séance et des dirigeants du club.

Lorsque vous arrivez dans le gymnase, signaler votre présence au responsable du créneau, n'oubliez pas de dire bonjour à tous, cela contribue à la bonne ambiance générale et au respect mutuel.

Des vestiaires (non surveillés) et des toilettes sont mis à disposition. Ils doivent rester propres ! Toute dégradation entrainera leur fermeture.

Chaque créneau est encadré par une ou plusieurs personnes bénévoles ayant été habilitées par le club. Il est important de prendre soin des bénévoles car sans eux le club ne peut pas fonctionner !

Les mineurs ne sont sous la responsabilité du club que pour l'activité escalade. Les vestiaires ne sont pas sous la responsabilité du cadre. Il convient aux parents de s'assurer que l'encadrant est bien présent à la séance et de venir les chercher à la fin de celle-ci (ponctualité).

Article 3 - Circulation dans la salle et au pied du mur :

Le club gère l'activité escalade et n'est donc pas responsable des personnes ne participant pas à l'activité. D'une manière générale, la circulation dans le gymnase doit se faire dans le calme, en respectant les autres clubs et en faisant attention aux grimpeurs et assureurs.

Les spectateurs sont tolérés mais ne doivent en aucun cas perturber la séance. De plus, ils doivent rester en dehors de la zone dédiée bleue (derrière la ligne jaune)

Les déplacements aux pieds de la SAE se feront avec la plus grande vigilance. En effet de nombreuses secteurs sont déversant et génèrent un pendule de plus de 4m. Il est donc préférable de toujours avoir un œil sur les autres grimpeurs afin d'éviter toute collision.

Les déplacements d'une corde à l'autre se feront derrière la ligne jaune du terrain de hand-ball regard tourné vers le mur.

Il est strictement interdit de courir au bas de la SAE.

Article 4 - Utilisation des cordes :

Nous avons la chance de pouvoir laisser les cordes en place (moulinettes). Pour que cela perdure, il est nécessaire de :

- Ne pas marcher sur les cordes.
- Ne pas faire tomber les cordes des relais.
- S'encorder alternativement sur les deux brins afin de limiter l'usure.

Pour les créneaux de grimpe en tête :

- Utiliser les cordes dédiées rangées dans l'armoire.
- Préparer correctement sa corde avant de grimper
- En fin de séance plier sa corde et la ranger dans l'armoire

Article 5 - Utilisation du matériel :

Le matériel mis à disposition (boudriers, cordes, descendeurs, chaussons) est financé par le collège, l'association sportive, la section sportive, et le club d'escalade. Il est mis à disposition de manière gratuite.

Tous les EPI (boudriers, cordes, descendeurs) sont consignés dans le registre EPI de la structure consultable sur demande. Ils sont contrôlés régulièrement, merci de nous signaler tout problème sur un des EPI.

Il est obligatoire d'en prendre soin et d'en faire un usage correct.

Il semble évident de tout bien ranger après chaque séance. Nous ne sommes pas à votre service...

Le matériel personnel est autorisé mais est sous la responsabilité de son propriétaire. Le grimpeur devra présenter son matériel au responsable du créneau pour avoir possibilité de s'en servir.

Article 6 - Comportement général des grimpeurs :

L'escalade nécessite un climat sérieux et concentré pour limiter les risques. De ce fait, chaque grimpeur s'engage à ne pas crier, chahuter, discuter au pied du mur.

Le respect des autres grimpeurs et une attitude cordiale favorise un climat de travail et de performance. Le climat général, la convivialité passe par un effort de tous !

Les grimpeurs doivent avoir une tenue adaptée à la pratique de l'escalade. Il est interdit de grimper torse nu pour ne pas effrayer les enfants.☺

Pour des raisons de sécurité il est obligatoire de retirer bagues, colliers, cordons de capuches, écharpes... tout ce qui présenterait un danger pour la pratique de l'escalade.

Les bouteilles d'eau et la nourriture sont tolérées à la condition de ne pas être abandonné en fin de séance, la poubelle est à l'entrée. Le chewing-gum est strictement interdit dans le gymnase, idem pour la SAE.

L'usage de la magnésie est autorisé dans la limite du raisonnable. En cas de problème une pelle et une balayette sont à votre disposition pour réparer les dégâts.

Article 7 – Connaissances du grimpeurs :

Le grimpeur est tenu d'apprendre, dans la limite de ses capacités, les techniques garantes de sa sécurité. Il ne devra en aucun cas se lancer dans une manœuvre qu'il ne maîtrise pas.

L'usage du nœud en huit tressé est obligatoire. Il sera terminé avec un nœud d'arrêt de type double pêcheur. En cas de doute, ne pas hésiter à faire contrôler le nœud par un encadrant.

L'assureur veillera à bien installé son frein sur la même corde et à verrouiller son mousqueton de sécurité.

Il est impératif pour la cordée de vérifier le matériel de son partenaire. L'assureur vérifie le grimpeur et le grimpeur vérifie l'assureur.

Lors des séances de grimpe en tête un nœud sera réalisé en bout de corde pour éviter toutes cordes trop courtes.

Tout manquement répété à ces règles autorise le responsable du créneau à exclure de la salle le ou les personnes fautives. Un rapport sera alors fait au président et aux membres du bureau qui décideront des suites à donner (commission de discipline).

Article 8 – Les voies et le tableau des cotations :

Il est strictement interdit de modifier l'orientation des prises des voies de difficulté. Elles ont été ouvertes avec bienveillance même si parfois la cotation ne l'est pas... et non il ne manque pas une prise de pied et oui elle ne tient pas celle là! Il suffit de trouver la solution au problème qui vous est posé.

La cotation des voies est subjective et n'est qu'une information à prendre en compte. Chaque voie est référencée sur le tableau des cotations par corde et par degré de difficulté. Il est interdit de bouger les aimants du tableau !

En cas de prise qui tourne avertir immédiatement le responsable du créneau qui procédera au resserrage de la dite prise.

Pour info l'ouverture des voies est chronophage et se fait sur le temps libre des ouvreurs. Merci de respecter le travail que nous faisons pour vous.

Article 9 – Fin de séance :

Quelques rappels :

- Respecter les horaires de fin de créneau (convention chauffage éclairage).
- Ranger la salle chaussons, matériels, bouteilles d'eau.
- Eteindre les lumières des vestiaires ou des toilettes.
- Dire au revoir au responsable du créneau qui du coup, ne vous enfermera pas dans la salle.

Lionel THIERRY, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. THIERRY', written in a cursive style.